

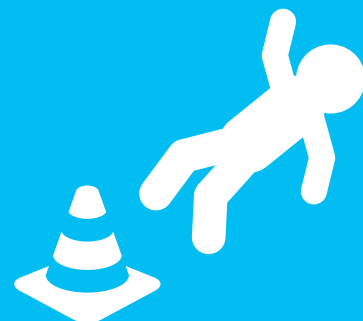
L'accueil des nouveaux salariés

CDI, CDD, apprentis, stagiaires, intérimaires



QUEL EST LE PROBLÈME ?

- Pour tout nouvel arrivant, la méconnaissance de l'environnement de travail et des risques particuliers de l'entreprise peut être à l'origine d'accidents graves.
- L'absence de formation en santé et sécurité au poste de travail est l'une des premières causes d'accident pour les nouveaux salariés. Si les travaux sont les mêmes, les chantiers présentent des risques différents.



QUE FAIRE ?

A chaque nouvel arrivant, le chef d'entreprise ou son représentant doit former :

- aux conditions de circulation (*circulation des engins, zones de stockage, installation du chantier...*),
- aux consignes de sécurité du poste de travail et de l'environnement (*co-activité, matériel utilisé, méthode de travail, risques du poste de travail et mesures de sécurité, équipements de protections individuelles...*),
- aux consignes en cas d'accident du travail (*secouristes du chantier, numéros d'appel, message d'alerte, trousse de secours...*),

Il est recommandé de garder une trace écrite et de remettre un livret d'accueil.

